

ARRÊTÉ

Arrêté n° : CB/DAG/2026/ 340

Désignation d'un
correspondant incendie
et secours

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ,

Vu l'article D731-14 code de la sécurité intérieure,

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,

ARRÊTONS :

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Madame Christelle MERCIER est désignée correspondant incendie et secours pour la commune de Senlis.

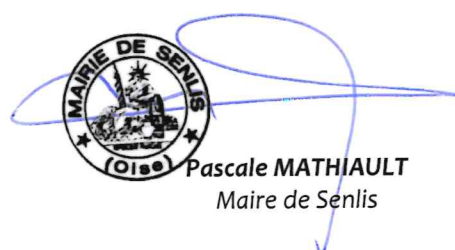
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis,
- Monsieur le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de l'Oise,
- L'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif – 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS,

Fait à Senlis, le 12 JUIN 2026



Pascale MATHIAULT
Maire de Senlis

Cet arrêté a été,

Reçu en Ss-Préfecture le : 12 JUIN 2026

Notifié à l'intéressé le : 12 JUIN 2026

Publié le : 12 JUIN 2026